



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Arrêté n° 26-DDTM85-209
portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des syndics des gens de mer pour
les Ministères chargés de la transition écologique, de l'aménagement du territoire,
des transports, de la ville et du logement
par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le décret n°2000-572 du 26 juin 2000 portant statut particulier du corps des syndics des gens de mer ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2026 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2026 d'un recrutement sans concours de syndics des gens de mer spécialité « navigation et sécurité » au ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et fixant le nombre de places offertes ;

Arrête

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des syndics des gens de mer :

- *Céline MARAVAL, Ingénieur des ponts des eaux et des forêts deuxième grade, Directrice Adjointe de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, Ministère de l'Intérieur*

- *Tanguy ROUSSEAU, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable, Chef de l'Unité Littoral des Affaires Maritimes de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, Ministères chargés de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement*

- *Nadia COTILLON, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement ?, Adjointe au Chef de Service Mer et Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire*

- *Mikël NICOL, Attaché Principal , Adjoint au chef du service ressources humaines, Secrétariat Général Commun de la Vendée , Ministère de l'Intérieur*

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée :

- *Mme MARAVAL, Directrice Adjointe de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée*

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1^{er} avril 2026.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 30 mars 2026

Pour le Préfet, le secrétaire-général de préfecture, directeur par intérim du secrétariat général commun

Signé le 30/03/2026

Nicolas REGNY